La Dépêche Meulsonne

Numéro 59 Décembre 2012

INFORMATIONS MUNICIPALES

Repas des Anciens du 20 octobre 2012

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

L' aventure a commencé en 2010.

Sous l'impulsion des Elus Référents Jeunesse de plusieurs communes de la CCMM, la commune de Maron s'est inscrite dans un projet de mutualisation d'animateurs à destination des adolescents et préadolescents, pour répondre à la volonté d'entretenir la cohésion sociale au sein du village.

Il faut de nombreuses réunions entre élus des commissions jeunesse pour définir un plan de travail satisfaisant, tant en terme de projet pédagogique, éducatif, qu'en terme de financement.
La CCMM assure la coordination et met pour cela à disposition l'agent de développement jeunesse.

A l'origine du projet : 5 communes : Bainville sur Madon, Maron, Viterne, Thelod, Xeuilley (communes trop petites pour prétendre seule au financement d'animateur)
Cette configuration aboutit à l'embauche d'un poste et demi d'animateur dès septembre 2010.
Chaligny rejoint le dispositif en septembre 2011. Son adhésion permet de développer le temps de présence des animateurs dans chacune des communes.

Aujourd'hui : 6 communes, 3 animateurs à temps plein. Leur intervention se décline sur 4 niveaux :

- **Des accueils libres** mais encadrés sont proposés aux ados et préados. Ces rendez-vous hebdomadaires (hors vacances scolaires) sont l' occasion privilégiée pour les jeunes du village de nouer des liens avec les animateurs et monter des projets communs, voir plus personnels (téléthon en 2010 , resto du cœur en 2011, un dîner presque parfait …)

à Maron , ces accueils ont lieu à la Salle polyvalente (Les Combles)
pour les adolescents, le mardi de 20h à 22 h
pour les préadolescents, le mercredi de 18h à 20h

- **Des activités, stages et sorties** qui concernent cette fois ci l'ensemble des communes : **mercredi après-midi pour les préados et samedi après-midi pour les ados** ; Ce sont des moments d'animation pure autour de supports variés : sportifs, culturels et de loisir (bowling, fort aventure, centre Pompidou…)

- **Des « Chantiers contrepartie »**lors des vacances scolaires.
Proposés à l'ensemble des jeunes des 6 communes, ces petits chantiers permettent de participer gratuitement à des animations vacances. Ils sont surtout l'occasion d'un investissement réel dans les communes, d'une coopération ados/ adultes (élus, bénévoles) facteur de reconnaissance mutuelle sur le long terme : à Maron, mise en peinture des grilles du monument aux morts et nettoyage des berges de la Moselle.

- **Des interventions à la cantine scolaire et dans les classes de CM2.**

Les 6 communes concernées s'inscrivent aussi dans les animations « Ados en réseau » qui rassemblent toutes les municipalités de la CCMM (besoin d'air, bénévolat sur le JDM , sur le Festivoie...)

Après un démarrage un peu long, les adolescents de Maron commencent à répondre à ce projet. Ils s'inscrivent de plus en plus facilement aux animations proposées.

Nous sommes heureux de constater qu'ils peuvent ainsi avoir des interlocuteurs pour répondre à leurs besoins et répondre à leurs questionnements.

Claude SAUNDERS - Anne-Lise REPELIN,
Conseillères Municipales - Elues Référents jeunesse

Informations

Le Plan Local d'Urbanisme

Vous avez été nombreux à participer aux deux réunions d'échange et de discussion organisées par la municipalité et centrées essentiellement sur la préparation du Plan Local d'Urbanisme : le P.L.U.

Depuis le PLU a été finalisé. Après avoir été vu et revu par les membres du conseil municipal, soumis aux différentes instances qui ont pu l'étudier et donner leur avis puis leur accord, le Plan Local d'Urbanisme a été définitivement approuvé. Il s'applique désormais à tous.
Ce document important va guider pour plusieurs années les différentes équipes municipales qui vont se succéder.

Pour que vous puissiez prendre connaissance de ce document, nous avons décidé de le mettre en ligne totalement sur notre site internet www.mairie-maron.fr.
Vous pouvez le télécharger en totalité ou en partie en fonction de vos besoins.

N'hésitez pas à utiliser cette possibilité qui vous est offerte. Il est entendu que le PLU est également consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Avis aux propriétaires de chiens

Je me permets de rappeler aux propriétaires de canidés que les déjections de leurs animaux sont interdits sur la voie publique.

J'attire tout particulièrement l'attention de ces même propriétaires concernant la ruelle de la Gare devenue un véritable « crottoir ».

Non seulement les riverains se plaignent de cet état de fait, mais plus gênant, cette ruelle est majoritairement empruntée par les écoliers et leurs accompagnants.

Alors s'il vous plait, un peu de civisme mais surtout de bon sens.

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal
du 22 10 2012

1. Stratégie foncière : secteurs à enjeux

Afin d'anticiper les besoins fonciers sur le territoire intercommunal, les 12 communes ont été associées à la définition d'une stratégie foncière menée avec le concours de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Désormais, les périmètres à enjeux pour Maron sont les suivants :

-Le périmètre Mar 31 correspond au secteur 1 AU 2 du plan local de l'urbanisme sur lequel la commune souhaite disposer d'une maîtrise foncière afin de s'assurer d'un aménagement urbain de qualité pour ce nouveau quartier en entrée de village.
-Le périmètre Mar 32 avec une maison vacante et un terrain nu en cœur de village constitue une opportunité foncière qui participe à la lutte contre l'habitat dégradé et à mettre sur le marché des logements locatifs rénovés en cœur de village.

▸ Il est proposé que le conseil municipal valide les périmètres à enjeux décrits ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les conventions de veille active et de maîtrise opérationnelle.

Le Conseil Municipal approuve la liste des secteurs à enjeux reconnus dans le cadre de la stratégie foncière engagée avec l'établissement public foncier de Lorraine et autorise M. le Maire à signer les conventions opérationnelles de veille active et de maîtrise foncière relatives à chacun des secteurs d'intérêt communal référencés dans la liste annexée, ou toute pièce afférente à la présente.

2. Extension du périmètre de la CCMM

Monsieur le Maire rappelle que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 comprend des dispositions relatives à l'achèvement et à la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

En mai 2011 le préfet a arrêté un projet de schéma prévoyant une extension de la CCMM aux communes de Frolois, Méréville, Flavigny-sur-Moselle, Pulligny, Pierreville, Sexey-aux-Forges et Marthemont. La CCMM et les 12 communes membres avaient émis un avis favorable sur cette perspective.

Le préfet a soumis à la CDCI du 17 septembre un projet d'arrêté étendant le périmètre de la CCMM à 6 nouvelles communes : Frolois, Méréville, Flavigny, Pulligny, Pierreville et Marthemont. La CDCI a rendu un avis favorable.
Il est par ailleurs prévu qu'au 1er janvier 2014 la commune de Sexey-aux-Forges rejoindra également la CCMM, la commune de Villey-le-Sec intégrant à la même date la communauté de communes du Toulois, dans le cadre des procédures prévues par le droit commun.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Moselle et Madon et précise que l'extension prendra effet au 1er janvier 2014.

3. Travaux 14 rue de la Gare : demande de subvention au SDE 54

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 14 rue de la Gare, des travaux d'enfouissement du réseau électrique doivent être réalisés.
Il propose de demander la subvention de type « ART8 » au SDE (Syndicat Départemental d'Electricité)

Le Conseil Municipal charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du SDE 54.

4. Renouvellement du contrat d'un agent

Vu le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien polyvalent se terminant le 7 janvier 2013, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent (temps non complet, à raison de 16 h hebdomadaires) pour une durée de 1 an à compter du 8 janvier 2013, soit jusqu'au 7 janvier 2014. Rémunération au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique 2ème classe, échelle 3 de rémunération. Le cas échéant, rémunération d'heures complémentaires effectuées en fonction des nécessités du service.

5. SIS Maron/Sexey : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent

Vu la convention du 3 décembre 2009 qui consiste à mettre à disposition du SIS l'agent chargé de l'entretien de l'école maternelle et qui prendra fin le 31/12/2012. Il est rappelé que l'agent est rémunéré par la commune de Maron et que les dépenses liées à sa rémunération sont refacturées au SIS. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2013

6. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a décidé de réactualiser le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).
Le Conseil Municipal émet un avis simple favorable sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de Meurthe-et-Moselle, un avis conforme favorable concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
805	CHEMIN RURAL	DIT DU CIMETIERE	AB
2184	CHEMIN RURAL	DIT DE COUCHE RAYMOND	AB
2185	CHEMIN RURAL	DIT DE COUCHE RAYMOND	AB
804	CHEMIN RURAL	DIT SENTE HENRIGOT	AC
5618	CHEMIN RURAL	CHEMIN DE TREFOT DIT DU HAUT DU TREFOT	AD
2182	CHEMIN RURAL	DIT DE LA GRANDE GOUTTE	AL

et s'engage, en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à conserver aux chemins ruraux et parcelles communales inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Il est demandé que soit vérifiée la situation des 2 chemins ruraux dits de Couche Raymond (tronçon 2184 et 2185).

7. Vente de matériel

Monsieur le Maire informe que la commune possède une chaudière à fioul et 9 radiateurs qui se trouvent actuellement dans le bâtiment communal situé 14 rue de la Gare destiné à être réhabilité. Il est proposé de vendre ce matériel en l'état.

Le Conseil Municipal accepte de mettre en vente en l'état la chaudière et les 9 radiateurs.

8. Travaux 14 rue de la Gare : Avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire informe que la présence d'amiante et de plomb à certains endroits du bâtiment nécessite leur retrait par une entreprise spécialisée. Cependant il s'agit de travaux supplémentaires non compris dans le marché initial. Ces travaux sont effectués par deux entreprises sous-traitantes de l'entreprise GTM, titulaire du marché du lot n°1.
Il convient donc d'établir un avenant avec l'entreprise GTM pour un montant total de 31 450 € HT (8 950 € HT pour le désamiantage + 22 500 € HT pour le retrait du plomb)

Le Conseil Municipal accepte l'avenant au marché de travaux d'un montant total de 31 450 € HT et charge le Maire de signer les documents relatifs à cet avenant.

.

SOCIETE DE TRAVAIL AERIEN

Surveillance Aérienne, Repérage de Sites
Photographies, Vidéo
Traitements des Cultures et Forêts

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, ERDF organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts. Le programme 2012 concerne 3000 km de lignes.

L'entreprise chargée du survol des lignes a pour mission :

- d'effectuer le relevé des zones boisées situées à proximité du réseau électrique qui nécessitent un élagage.
- De détecter des signes d'usure d'éléments du réseau situés sur les poteaux, les postes de transformation ou dans des zones inaccessibles lors de visites à pied : isolateurs cassés, fils avec des brins coupés, ferrures supports d'isolateurs déformés …

Le résultat de l'inspection à pour but de réaliser un diagnostic qui permettra aux équipes ERDF d'intervenir préventivement afin d'éviter la survenance d'une panne privant d'électricité le secteur desservi.

Cette action s'intègre dans la politique de maintenance et d'amélioration continue des réseaux pour permettre à ERDF d'acheminer l'électricité à tous les clients dans les meilleures conditions.

Par conséquent, une société réalisera **jusqu'au 19 décembre 2012** des surveillances de lignes 20 000 volts pour le compte d'ERDF et survolera notre commune.

Ces vols seront réalisés à très basse altitude et peuvent impressionner certaines personnes ou animaux.

Cette société dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que leur mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Afin de pouvoir identifier la société lors de son passage, nous pouvons vous indiquer que l'hélicoptère est de couleur grise et est immatriculé F. GSIC.

Merci de votre compréhension !

Maisons Fleuries

Concours 2012

Cette année, le jury a vu le départ de la commune de Sexey-Aux-Forges qui n'a pas souhaité participer au concours et à l'organisation du marché aux fleurs.

C'est avec plaisir que les bénévoles des communes de Pierre-la-Treiche, Villey-le-Sec et Maron ont noté le fleurissement de nos villages.

Après une présélection communale, le jury a parcouru les différents villages fin juillet.

Un été pluvieux n'a pas permis un fleurissement complet de notre village, cependant la sélection fut difficile et les résultats finaux très serrés.

Palmarès Complet 2012

Maison avec jardin

-1er prix : Mr et Mme LAVAUX : 138 rue de Nancy
2ème prix : Mr et Mme HENRIET : 66 rue de Flavigny
3ème prix : Mr et Mme LAFFORGUE : 53 rue de Toul

prix d'encouragement : Mr et Mme PAGLIERO : 136 rue de Nancy

Jardinet ou balcon

-1er prix : Mr et Mme GIRARD : 74 rue de Toul
2ème prix Mr et Mme LOUE : 86 rue de Flavigny
3ème prix Mr et Mme MANNIER : 140 rue de Nancy

prix d'encouragement : Mr et Mme DEVILLARD : 111 rue de Nancy

Façade

-1er prix : Mr et Mme RICHARD : 55 rue de Flavigny
2ème prix : Mr et Mme HANICOT : 123 rue de Nancy
3ème prix Mr et Mme HARQUET : 5 rue de Flavigny

prix d'encouragement : Mr et Mme SIMONETTI : 21 rue de Nancy

Si l'on retrouve une partie des anciens lauréats, chaque année le renouvellement est d'environ la moitié.

Nous portons une attention particulière aux prix d'encouragement qui permettent un élargissement des récompensés.

Ce fleurissement individuel est soutenu au sein de la mairie par l'équipe des employés municipaux encadrés par Pierre SIMONIN, 1er Adjoint.

Cette année, une attention particulière a été mise sur les entrées de villages mais également sur le lavoir.

Tous ces efforts ont été récompensés lors du concours départemental des communes fleuries par une 12ème place dans la catégorie (- 1000 habitants). Meilleur résultat pour Maron depuis la création du concours.

Ce résultat encourageant, nous incite à poursuivre notre effort d'embellissement du village avec le soutien de la population et à continuer notre participation avec les autres communes.

Le 8 mai 2013, Maron aura l'honneur d'organiser le marché aux fleurs. Une journée qui se veut fleurie, joyeuse et sans prétention.

Thierry BARATEAU
Adjoint chargé du bois et de l'environnement

Découverte du Plateau Calcaire de Sexey-aux-Forges

Vendredi, 21 septembre 2012, dernier jour de l'été, les élèves de la classe de GS-CP ont profité d'une animation du Conservatoire des Sites Lorrains…

La journée a été très riche et variée :

- Des activités sportives

La marche

Jeu « le facteur n'est pas passé »

Jeu « La queue du renard » ...

- La découverte de plantes

L'inventaire des plantes
d'un petit carré

l'épine-vinette au fruit acidulé
et à la feuille au goût de citron

les sensations de la sieste pieds nus
dans les grandes herbes ...

- La découverte des animaux

Des araignées

des mantes religieuses

des cocons et des pontes ...

- Et encore :

Des Arts Plastiques :
Créer un visage avec des éléments naturels

une leçon d'hygiène :
Comment bien se laver les mains avant le repas

l'éducation à l'écologie :
Pique-nique avec un minimum de déchets
Produits locaux et de saison

Merci, Nicolas, pour tout ce que tu nous as montré !
Merci, Soleil, de nous avoir accompagnés !
Merci, les trois Mamans, d'avoir aidé la Maîtresse ! … et vivement la prochaine sortie !

LE SAPIN DE NOEL:

UNE IDEE DE DECORATION POUR LE VILLAGE DE MARON

Noël approche à grands pas : les illuminations font doucement leur apparition, les vitrines invitent à la fête, les chants de Noël commencent à résonner dans les rues, les marchés de Noël s´installent sur les places …

C´est un moment magique pour les petits et les grands qui s'apprêtent à fêter Noël en pensant aux cadeaux et à la préparation des décorations qui rendent à la maison une atmosphère féerique. Un élément important de ces décorations est le sapin qui est l´endroit où le Père Noël va déposer ses cadeaux.

Pour le mettre à l´honneur, chaque maison pourrait être décorée avec ce thème commun : le sapin de Noël qui est toujours la décoration la plus réussie de cette période de fin d´année.

Des décorations en forme de sapin pourraient garnir nos fenêtres, nos portes, nos balcons, nos façades, nos jardins ... Avec de l´imagination, les idées créatives ne manquent pas : utilisation de produits recyclés, bocaux décorés, bouteilles de vin, de bière, empilement de boites à chaussures, de boites de thé, confection de sapin avec de la feutrine, du bois flotté, du carton, du papier de journal, du papier peint, des CD, des cintres, des pommes de pin, des bouchons de liège, des rouleaux de carton, des poufs de tissus, des collages aux fenêtres, des décorations au pochoir ou avec des bombes de givre …C´est l´occasion de confectionner en famille ou entre amis un sapin original qui donnera à notre village une ambiance de fête .

Et maintenant, entrons dans l'aventure du sapin.

Comment au fil du temps cet arbre a-t-il pu symboliser notre fête de Noël et devenir une tradition qui s´est répandue sur les cinq continents ?

Selon la légende, entre 2000 et 1200 avant JC, on parlait déjà d´un arbre (l´épicéa, symbole de l´enfantement) le jour du 24 décembre puisqu´on considérait ce jour comme la renaissance du soleil.

En 354, l´Eglise choisit la date du 25 décembre pour célébrer, chaque année, la naissance du Christ, appelée la Nativité. A l'origine, il existait à la même date une fête païenne pour marquer le solstice d´hiver.

La légende raconte qu´un moine évangéliste allemand de la fin du VIIème siècle, Saint Boniface (né en 680) voulait convaincre les druides germains des environs de Geismar, que le chêne n'était pas un arbre sacré. Il en fit donc abattre un. « En tombant, l´arbre écrasa tout ce qui se trouvait sur son passage à l´exception d ´un jeune sapin ». Saint Boniface aurait fait de ce pur hasard un miracle et déclaré « Désormais, nous appellerons cet arbre, l´ arbre de l´ Enfant Jésus ». Depuis, on plante en Allemagne de jeunes sapins pour célébrer la naissance du Christ.

Les premières traces du sapin de Noël datent du XIIème siècle en Europe où les maisons étaient décorées de branches de sapin trois jours avant la veillée. Son existence n´est pourtant authentifiée qu´à partir de 1521 en Alsace et dans la région de Bâle. Le sapin, décoré de simples pommes faisant référence à Adam et Eve, était appelé l'arbre du Christ.

C´est en 1546 dans la ville de Sélestat en Alsace que l´on trouve les premiers textes officiels mentionnant le sapin de Noël. La ville autorisait à couper les arbres verts pour Noël au cours de la nuit de Saint Thomas le 21 décembre. A cette époque, le sapin était décoré de pommes, de confiseries et de petits gâteaux ressemblant à des hosties .L´étoile accrochée au sommet symbolise l´étoile de Bethleem qui guida les rois mages.

Pour se démarquer des catholiques qui représentaient la nativité par une crèche, les protestants, en 1561, ont développé la tradition du sapin de Noël.

D'Alsace, cette tradition se transmet en Allemagne puis se propage dans les pays voisins.

Ce n´est qu´après la guerre de 1870, avec l´arrivée de nombreux immigrés d´Alsace Lorraine dans tout le pays, que la coutume s'est vraiment ancrée pour devenir la tradition que l´on connait au grand bonheur de tous.

Avec l´invention des guirlandes d´ampoules électriques, les premiers arbres illuminés apparaissent sur la place publique de Boston. Cette nouveauté venue des Etats Unis se généralisa en Europe vers le milieu du XXème siècle.

Fruit de la christianisation de la tradition païenne, le sapin de Noël est présent partout dans le monde, il symbole la paix sur terre et représente un gage de bonne volonté entre les hommes.

En Chine on peut même admirer des sapins de Noël géants faits avec des bouteilles de bière ou des vélos !

Dans le cadre de la tradition chrétienne, l´arbre de Noël ne doit pas être érigé avant la veille de Noël et doit être enlevé 12 nuits après pour l´Epiphanie. Mais en fait les décorations démarrent nettement plus tôt et il n'est pas rare qu´un sapin survive jusqu´à la Chandeleur, peu de jours avant le début du Carême.

Liliane Charoy

L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE MARON (A.C.C.A)

5 mars 1972 : Création de l A.C.C.A de Maron
20 mars 1972 : déclaration à la préfecture de Meurthe et Moselle avec parution au J.O n°89 du 15 avril 1972.

L'association fonctionne sous l'autorité du préfet. Elle est adhérente à la Fédération des Chasseurs de Meurthe et Moselle (F.D.C.). La Fédération Nationale et les Fédérations Départementales sont reconnues au titre de la protection de la nature. Notre département compte environ 500 A.C.C.A.
La chasse relève du Ministère de l 'Écologie et du Développement durable (M.E.D.D.) et plus particulièrement de la Direction de la Nature et des Paysages (D.N.P.).

1 avril 2012 établissement d'un nouveau bail pour une durée de 6 ans entre la Mairie et l'A.C.C.A. Le loyer est fixé à 3 498,05 euros et sera révisé chaque année conformément à l'article 13 du cahier des Clauses Générales de location de la chasse en forêt communale, présenté par l'adjoint chargé de la forêt Thierry BARATEAU. Les chasseurs disposent d'un territoire de chasse de 300 ha, dont une réserve de 20 ha sur le domaine communal.

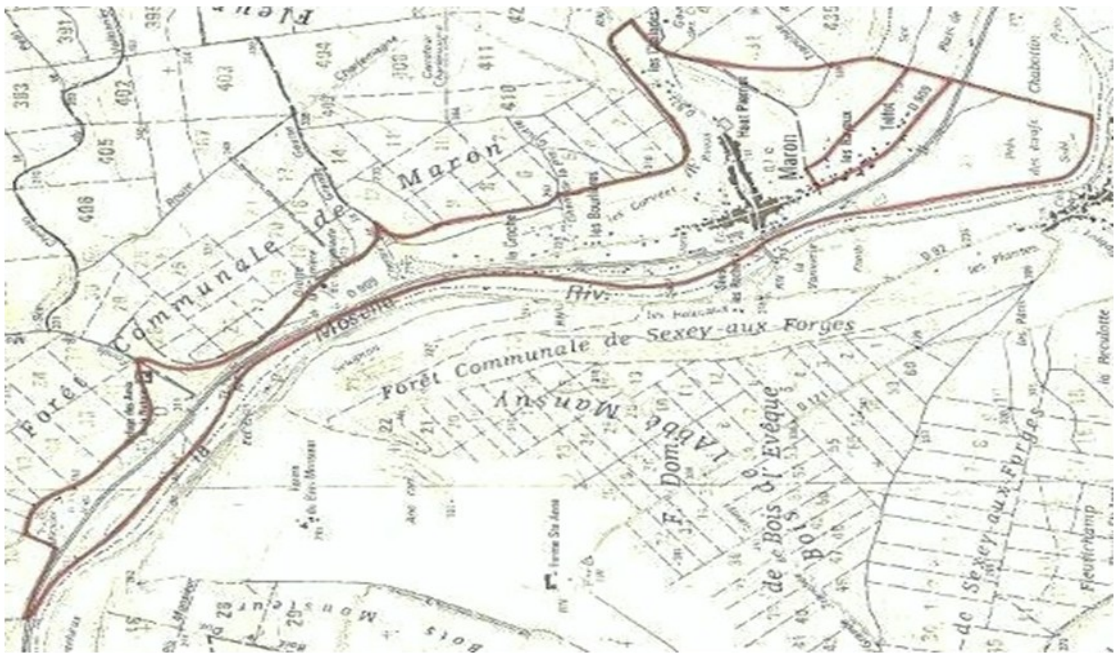

L' A.C.C.A a un devoir d'accueil d'au moins 10 % de chasseurs extérieurs. Aujourd'hui on ne peut que s'en réjouir. En effet sur 24 membres, seuls 5 meulsons sont inscrits : -
Franck CHATILLON – Ernest MUNIER – Christophe ROBERT – Michel THIRION – Pierre THOUVENOT

(10 novembre 2012)

Les chasseurs sont présents dans tous les milieux socioprofessionnel
Informer, former et communiquer sont les trois grands thèmes que l'on attend avant tout des chasseurs.

Les membres de l'association se mobilisent toute l'année pour aménager et améliorer l'accès au territoire de chasse. Les layons de chasse sont des couloirs ou la végétation ne doit pas dépasser 3 cm de haut. Ces layons sont des espaces de tir dégagés et permettent surtout aux tireurs de se voir....Cette année, le périmètre des "petites tailles" a été élargi : 5 postes de tir surélevés sont créés pour plus de sécurité. Ils ont également pris en charge, pour la commune , la réouverture de la "grande goutte " et du "fond de Monvaux". Au total près de 40 kms de lignes de séparation entre les coupes ont été nettoyées, élaguées et fauchées par les chasseurs.

Le Préfet de Meurthe et Moselle Raphaël BARTOLD, par arrêté du 5 juillet 2012, a fixé la date d'ouverture générale de la chasse à tir dans notre département au 16 septembre 2012 à 8 heures et la date de clôture générale au 28 février 2013 au soir.
La liste des espèces à chasser est établie par le Ministère concerné :
- le grand gibier : le cerf, le sanglier, et le chevreuil. Ici, ces derniers sont souvent épargnés, surtout les femelles, le but aider au renouvellement de la race....
- les prédateurs terrestres : le renard, le blaireau. Une régulation intensive est menée dans le but de protéger le petit gibier qui a pratiquement disparu. - le petit gibier comme le lièvre. Des actions sont menées en faveur de la restauration de celui-ci …

Pour mémoire : en 1844 une première loi encadre la chasse. Elle constitue encore aujourd'hui le fondement de l'organisation de la chasse dans son ensemble : le gibier est alors considéré comme objet de cueillette... Par ailleurs, avant la loi VERDELLE (10.7.1964) le droit de chasse était lié au droit de propriété de sol ou sur le terrain d'autrui avec son consentement. Cette loi a permis la création des ACCA. La loi de juillet 2000 (complétée en 2003) pour la première fois depuis 1844 définit et reconnait l'acte de chasse tel qu'il est connu aujourd'hui.
Jusqu'en 1975, pas d'examen pour chasser à partir de 16 ans. Seuls l'adhésion à une Fédération et le paiement d'une vignette annuelle sont demandés. En 1976, le permis de chasser pour les nouveaux venus est obligatoire : il est basé sur une épreuve théorique obligatoire et en 2003, il est complété par des épreuves pratiques complètes.

L'inscription à cet examen se fait obligatoirement à la Fédération des chasseurs : 16 euros.
Pour la délivrance du permis : 15 euros pour les mineurs de plus de 16 ans et 30 euros pour les majeurs.
Au total : 31 euros ou 46 euros

Le permis de chasser est valable du 1.07 au 30.06 de l'année suivante. Le prix du renouvellement se situe entre 150 et 350 euros pour cette année.

Il faut ajouter le prix du fusil dans un premier temps. Celui-ci varie de l'occasion à 500 euros au neuf à 2000 euros pour un matériel correct.

De nombreuses formations sont régulièrement proposées aux chasseurs : consignes de sécurité - les accidents de chasse – les responsabilités des organisateurs – formation, hygiène, venaison.
La F.D.C. de Meurthe et Moselle recrute de nouveau membre et se propose de l'aider à obtenir son permis de chasser en l'assistant aussi bien techniquement que financièrement (contact @fdc54.dom).

Deux modes de chasse sont pratiqués chez nous :
- la chasse individuelle à l'affût qui consiste à se placer en hauteur dans un poste de tir et d'attendre le gros gibier…
- la chasse en battue avec ou sans chiens. Des rabatteurs accompagnent les tireurs …

Le plan de chasse détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur un territoire. Une demande est faite à la F.D.C. puis transmise au Directeur départemental de l'équipement, puis au Préfet. Sur notre territoire le quota est fixé à 13 chevreuils mâles et femelles et 25 sangliers. Après chaque tir, le gibier est marqué avec un bracelet numéroté pour prouver que la chasse est faite en toute légalité. Le prix du bracelet : 30 euros pour un chevreuil – 30 euros pour un sanglier de moins de 50 kgs et 60 euros pour les autres …

L'alimentation du gibier : trois points fixe d"agrainage sont surtout réservés aux sangliers. Deux abreuvoirs ont été installés. L'agrainage linéaire est également pratiqué....

Depuis septembre , Le "Terrier" accueille les chasseurs au lieu-dit "La Louvière". Le terrain est prêté par la mairie et ce sont les chasseurs eux-mêmes qui ont retroussé leurs manches pour le construire ...

Le Terrier

Gérard MONGEL nouveau président de l'A.C.C.A.

Le message du président Gérard MONGEL *: «La chasse est une activité qui s'inscrit dans le long terme. Son activité est rarement débordante ... Cette nouvelle saison souligne l'importance du bénévolat des chasseurs dans le cadre de la protection de l'environnement. Dès maintenant, l' A.C.C.A. se propose de rencontrer les Meulsons, afin de leur expliquer son fonctionnement et pourquoi pas les inviter à la chasse pour la traque ...*
Donc rendez-vous au "Terrier" les samedis et dimanches matin à 8 heures ! »
St. Hubert, patron des chasseurs, se fête le 3 novembre.
Aujourd'hui, nous constatons les agressions de la civilisation sur notre environnement. La société cherche les moyens de limiter les dégâts et essaie tant bien que mal de les réparer … Les chasseurs contribuent à leur manière dans cette quête du respect de la nature en aménageant les milieux forestiers et en luttant pour la régulation des espèces invasives.

Annick HENRY (novembre 2012)
Michel THIRION (dessin)

Pierre THOUVENOT

Président de l'A.C.C.A de Maron pendant 40 ans.

Quand on habite un village entouré de forêts, la chasse fait partie de ses racines.
Jeune homme, il se souvient du plaisir éprouvé lorsque dans la cour, sa grand-mère lavait le linge. Avec sa carabine à air comprimé, il faisait tomber le savon posé sur le bord du lavoir dans l'eau. L'aïeule retroussait au maximum ses manches et plongeait ses mains dans l'eau glacée en rageant. La plaisanterie était découverte : le savon fondait et les plombs grattaient le linge ... Il était bien obligé alors de s'expliquer …

Dès l'obtention de son permis de chasser à 16 ans, il adhère à la Ste de Chasse de Maron. Il achète sa première carabine de 14 mm, une seule cartouche, le 17 aout 1952 à Nancy .Il conserve encore aujourd'hui la facture de son premier fusil commandé en 1955 à la Manufacture de St Etienne de marque Robuste, 2 cartouches et de calibre 12, pour 349 frs. Il avait 20 ans.
Pendant de longues années, il a connu la liberté de chasser sans contrainte.

31 octobre 1966 (photo Pierre THOUVENOT)

C'était souvent une chasse solitaire. Accompagné de son chien il était maître chez lui. Le petit et gros gibier y étaient en abondance. On n'entendait pas parler de sentiment anti-chasse. Les bêtes, il les a toujours respectées, et même s'il éprouvait un sentiment de force, l'imprévu et la crainte faisaient aussi partie de la rencontre ... Il n'a jamais été un bon traqueur car son sens de l'orientation l'amenait souvent à se perdre.
En 1972, il fait partie des membres fondateurs de l'A.C.C.A de Maron, et en devient le président.
D'autres paramètres se mettent en place. On perd les valeurs traditionnelles du monde rural. Chasser ensemble, c'est prendre l'engagement de s'entendre, se respecter, se faire confiance : pas toujours facile, lorsque le comportement individuel n'est plus toléré. De nouvelles contraintes réglementaires sont votées. La loi de 1963

sur le plan de chasse, facultative dans un premier temps, devient obligatoire le 28 décembre 1978. Par ailleurs, le monde agricole se modernise. L'utilisation d'engrais et de pesticides, même dans les jardins des particuliers, se révèlent néfastes pour la nature. Les maladies, comme la myxomatose, déciment le petit gibier.
Dès lors on parle de la protection du gibier et suivent les pratiques cynégétiques.
Décembre 1999, la tempête LOTHAR a ravagé une grande partie de notre forêt communale. Les chasseurs ont contribué largement à sa remise en état.
La chasse terminée, le partage de la venaison s'effectuait au domicile des THOUVENOT... Il s'établissait comme suit : le tueur recevait un gigot et le reste était partagé entre le nombre de chasseurs présents ou non. Après 1999 par exemple, un sanglier est découpé en huit parties et la comptabilité est plus difficile à tenir pour le partage et contenter tout le monde.
En 2012, l'âge et des problèmes locomoteurs contraignent Pierre à céder la présidence à Gérard MONGEL. Malgré cela, sa passion pour la chasse est toujours aussi vive et c'est avec plaisir qu'il rejoint ses amis chasseurs les week-ends … Il lui faut aussi veiller sur les 20 ha de forêt qu'il acquit en 1985.

(Photo P. THOUVENOT)

Le 6 janvier 1992, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée à Pierre THOUVENOT par Madame Simone MANGEOLLE, maire de Maron. Cette médaille d'argent récompense vingt ans de services accomplis en tant qu'élu local à Maron.

Conseiller municipal durant 2 mandats avec les maires :
Michel BRION de 1971 à 1977 et René COMMENVILLE de 1977 à 1983

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Intérieur

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

LE PRÉFET DE MEURTHE ET MOSELLE
Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987
Modifié par le décret n° 88-309 du 28 mars 1988
DÉCERNE
à Monsieur Pierre THOUVENOT

LA MÉDAILLE D'ARGENT
en récompense de son dévouement au service des collectivités locales.

FAIT A NANCY, LE 6 janvier 1992
LE PRÉFET,
C. ERRONAC

Deuxième -Adjoint au maire pendant 15 ans avec les maires :
Paul ROBERT de 1983 à 1989 - Simone MANGEOLLE de 1989 à 1992 et Pierre BOULANGER de 1995-2001

En 1978 Mrs CANU et THEVENIN créent le Club du troisième âge. Ils permettent aux retraités de se retrouver autour d'un goûter et surtout de partager des activités comme entre autres les voyages ...
Pierre THOUVENOT en est le trésorier dès 1995 et cumule la présidence depuis la mort de Monsieur CANU en 2004.

Le club du troisième âge devient le Club de l'Amitié en 1985.

Une cotisation annuelle de 50 euros est demandée. Les séniors sont accueillis tous les derniers mercredis de chaque mois (sauf juillet et août) de 14 h 30 à 18 h. Au programme : jeux de société, petits potins et surtout un goûter toujours très attendu ... Un repas dansant annuel est organisé à la salle polyvalente du village.

Le maire et le conseil municipal leur accorde une subvention de 260 euros l'an.

Le club manque de participants. De 45 ils sont 25 aujourd'hui. Pour continuer, il faut impérativement de nouveaux adhérents et des bénévoles pour animer et proposer des activités.
Il est nécessaire de tisser des liens entre les générations. Ces clubs ne sont pas seulement des lieux de rencontre pour les aînés mais il doit aussi leur permettre en accueillant les plus jeunes d'accomplir leur devoir de transmission de la mémoire.

Pierre THOUVENOT est aussi trésorier du Comité des Fêtes depuis 2000. Michel HENRIET en est le président

Irène et Pierre THOUVENOT (novembre 2012)

Avec l'homme, n'oublions pas sa femme Irène, discrète certes mais bien présente. Pour la chasse, elle le seconde dans la découpe du gibier. Quelle femme accepterait un tel dérangement chez elle ? Pour le club de l'amitié, c'est toujours avec elle qu'il prépare les journées de rencontre et le soir quant tout le monde est rentré elle l'aide dans la remise en état de la salle polyvalente ...

Mais les années passent ... Pierre doit se rendre à l'évidence et se préparer à passer le relais.... Il laisse un héritage que d'autres vont améliorer ou adapter aux nouvelles exigences en devenir. On attend de lui qu'il guide les repreneurs et surtout qu'il les couvre d'un regard bienveillant. Nous comptons sur lui.

Annick HENRY (décembre 2012)
Michel HENRIET (document)

cours de yoga

POSTURES, RESPIRATION, RELAXATION

La séance se compose d'exercices **d'échauffement, d'étirement** destinés à dénouer les tensions, à redonner élasticité et souplesse aux muscles à travers des **postures** (en statique ou en dynamique) accessibles à tous et à toutes.

Puis un travail pour détendre et dynamiser la **respiration** (se détendre ou se dynamiser). Exercices de concentration et **relaxation.**

But : accroissement de la vitalité, diminution du stress, bien-être …

Possibilité de séance individuelle pour répondre à un souci précis : mal de dos, difficulté à dormir, stress, fatigue ...

Les tapis, coussins et couvertures sont fournis, prévoir une tenue confortable.

SANDRINE GUITTIENNE

Ou ? 7 RUE DE FLAVIGNY A MARON
Quand ? Les lundis matins de 9h00 à 10H30

Renseignements et inscriptions (places limitées) : 06.70.41.59.46. Ou 03.83.47.30.34.

ambiance chaleureuse

Spécial Fêtes

Restaurant
« Le Crocodile»

Départementale 92
Route de Maron et Nancy

Ouvert le 31 décembre 2012

03-83-90-27-44

Restaurant
« Le Caroloup »

23 rue de la Gare - 54230 MARON

03.83.47.93.52

Pour les Fêtes de fin d'année

Pensez à réserver votre

Foie gras de canard « maison »

A partir de 8,50 € / 100grs

Spécial Fêtes

Boulangerie - Pâtisserie
La Mie Laurent

1 rue de Nancy
54 230 MARON
03.83.63-61-11

HORAIRES D'OUVERTURE
du mardi au samedi
de 6h à 13h et de 16h à 19h30
Le dimanche
de 6h à 13h
Fermée le lundi

Pain cuit sur Place

Menu du réveillon disponible
1ère semaine de décembre

BRUNO PRIMEUR

Maraîcher ambulant

vous propose en toute fraîcheur

Fruits et légumes de saison

Rendez-vous tous les samedis matin
Place Charles de Gaulle

COMITE DES FETES de Maron

Le Comité des Fêtes organise le traditionnel repas de la St Sylvestre (Nouvel an) pour la somme de **65 euros** - tout compris avec DJ.

Pour s'inscrire, s'adresser à :

- Pierre THOUVENOT au 03-83-47-42-39

- Michel HENRIET au 03-83-47-67-29

MENU 2012

Kir pétillant à la bergamote et ses amuses bouches
****
Terrine de foie gras de canard «maison » aux fruits secs (abricots, figues, pignons de pins)
****
Tiramisu de homards et d'écrevisses aux herbes fines
****
Pause digestive
****
Grenadin de veau poêlé aux morilles
****
Assiette de fromages affinés
****
Palet de sablés Breton au caramel
****
Café
****
Soupe à l'oignon

Vin blanc
Vin rouge
Champagne

Rendez-vous le
31 décembre 2012
à la salle polyvalente
des Bosquets
à partir de 20h30

Le Président,
Michel HENRIET

Les rendez-vous de l'AfR

08 décembre — Saint-Nicolas

15h30 : à la rencontre de Saint-Nicolas. Rendez-vous place de l'école ;

16h00 : spectacle "*Quand les fruits se mêlent aux contes*" pour tous, suivi du goûter et de la traditionnelle distribution de friandises par Saint-Nicolas ; à la salle polyvalente.

Nous vous espérons nombreux, quelle que soit la météo !

09 décembre — Marché de Noël « Poterie »

C'est au tour de la section poterie d'exposer ses réalisations ! Venez les découvrir à l'occasion d'un petit marché de Noël à la salle polyvalente, de **14h à 18h**.

12 janvier — L'heure du conte

Isabelle et Florence vous conteront les "Histoires comme ça" de Rudyard Kipling. A **11h**, à la bibliothèque.

19 janvier — Coup de cœur café

« Présentation de Prix Littéraire et de Premiers Romans », tel sera le sujet de notre prochaine rencontre autour des livres. A **9h30**, à la bibliothèque.

1er février — Assemblée Générale

L'assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association ; nous comptons sur votre présence et votre soutien. Salle polyvalente, à **18h**.

☆ ***Joyeux Noël à tous*** ☆

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 décembre 2012 jusqu'au lundi 31 décembre 2012 inclus. Réouverture le mercredi 02 janvier 2013.
La permanence des élus sera maintenue le mercredi 26 décembre 2012 de 17h à 19h, le vendredi 28 décembre 2012 de17h à 18h et le lundi 31 décembre 2012 de 17h à 19h.

Elections

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale, les inscriptions sont possibles en Mairie jusqu'au lundi 31 décembre 2012 (permanence ce jour de 17h à 19h) pour pouvoir voter à partir de 2013. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Plan Local d'Urbanisme

Vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le site internet de la commune : **www.mairie-maron.fr**

Enquête déplacements sud Meurthe et Moselle

Une grande enquête est menée sur vos habitudes de déplacements :

- Comment vous déplacez-vous?
- Pour aller où?
- A quel moment de la journée?

L'objectif est d'adapter au mieux les politiques publiques en matière d'organisation des transports.
Votre foyer peut faire partie des 7000 foyers du sud Meurthe et Moselle tirés au sort pour participer à cette enquête. Si c'est le cas, vous recevrez un courrier de confirmation et serez contactés par un enquêteur assermenté de la Société ALYCESOFRECO.

Collecte de vêtements au profit du Secours Populaire de Neuves-Maisons

Si vous avez des vêtements ou des chaussures de bébés, d'enfants, d'ados, ou d'adultes que vous ne souhaitez plus porter, vous pouvez soit :

- les déposer en Mairie aux heures d'ouverture
- Appeler Nicole SIMON au 06-63-74-02-47 qui viendra à votre domicile récupérer les articles

Merci d'avance,

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23
Responsable de la publication : Jean - Marie BUTIN
Comité de rédaction : Edmond GARBO - Marina CHARRIER-GROJEAN
Aldo DE ZAN - Claude SAUNDERS
Photos : BUTIN Jean-Marie - Ecole de Sexey-Aux-Forges - Henriet Michel - Henry Annick - Thirion Michel

« Vous pouvez retrouver toutes les Dépêches Meulsonnes sur www.mairie-maron.fr »

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

le Conseil Municipal

et le Personnel Communal

vous souhaitent de

bonnes fêtes de fin d'année

et vous présentent

leurs meilleurs vœux pour 2013 !